

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

L'An deux mille vingt et un, le treize avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 08/04/2021, s'est réuni à 20h00 à la mairie, sous la présidence de Monsieur LANDAIS Bernard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : MM. LANDAIS Bernard, BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre, GABORIEAU Émilie, JAULIN Gilles, JOUIN Marie-Claire, CADOU DAL Jean-Pierre, PHELIPPEAU Annie, GODIN Jacky, MARREL Yannick, CARTERON Nadège, VANDENBUSSCHE Sandra, MORIN Natacha, RENARD Leslie, MUSTIERE Christelle, MARTIN Franck.

Absents excusés : M. BRECHOTTEAU Anthony, BOUFFLERS Jean-François, FARDIN Myriam, THOMAS Julien.

Pouvoirs : A partir de 22h00 Mme Sandra VANDENBUSSCHE à M. Bernard LANDAIS.
M. Julien THOMAS à Mme Emilie GABORIEAU.
M. Jean-François BOUFFLERS à Mme Annie PHELIPPEAU.
Mme Myriam FARDIN à M. Pierre BONNEAU-NICOLAU MASO.

Secrétaire de séance : M. Gilles JAULIN.

ORDRE DU JOUR :

Le Conseil Municipal :

➤ **VOTE**, par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre en recettes et dépenses, pour la section de fonctionnement à 1 832 459,08 € et pour la section d'investissement à 1 504 719,11 €.

➤ **VOTE**, par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstentions, le budget primitif 2021 du service assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses, pour la section de fonctionnement à 57 641,37 € et pour la section d'investissement à 1 011 715,89 €.

➤ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales 2021 et les arrêtent comme suit :

Taxes	Bases 2021	Taux votés 2021	Produit Fiscal
Foncière (bâti)	941 700	32,81%	308 972 €
Foncière (non bâti)	333 200	53,91%	179 628 €
TOTAL	1 274 900	86,72%	488 600 €

➤ **DÉCIDE** d'octroyer les subventions ci-après pour l'année 2021 et ce, uniquement après avoir reçu le bilan financier accompagné d'un courrier de demande de la part des associations et autres organismes, retenus par le Conseil Municipal, voir tableau qui suit :

Nom de l'organisme	Montant
Amicale laïque	100,00 €
FCPE	100,00 €
Amicale laïque - Cibalous	100,00 €
Amicale laïque - Ludothèque	100,00 €
Amicale laïque - Poterie	100,00 €
Amicale Sapeurs-pompiers	100,00 €
Scrabble	100,00 €
C3D Danse	100,00 €
CSVC - Section route	100,00 €
BMX Club Champagnelais	1 100,00 €

Club Vivre Notre Temps		100,00 €
FNACA		100,00 €
Gymnastique Champagnelaise		100,00 €
OGEC		100,00 €
Palet du Marais		100,00 €
Pétanque Champagnelaise		100,00 €
Société Hippique Rurale		1 100,00 €
Société Philharmonique		500,00 €
Syndicat de Chasse		100,00 €
Comité des Fêtes		100,00 €
Les marcheurs des Rouches		100,00 €
Jardins Communaux		100,00 €
Troupe "L'Espérance"		100,00 €
MDAV		300,00 €
Foyer Socio-éducatif des Colliberts		300,00 €
RASED	6 x 30	180,00 €
Jeunes Pompiers		100,00 €
Anguille Chaillezaise		90,00 €
ADILE		50,00 €
Solidarité Paysans		100,00 €
TOTAL		5 820,00 €

- **DÉSIGNE**, par 17 voix pour 1 abstention 0 contre, Monsieur le Maire Bernard LANDAIS, comme représentant de la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **ACCEPTE**, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter le temps de travail de l'agent en poste actuellement dans le service Police Municipale, effectuant un temps non complet de 28/35^{ème} vers un temps complet de 35/35^{ème} et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de créer un emploi d'un agent de Police Municipale, emploi permanent à temps complet à compter du 01/07/2021, susceptible d'être pourvu par un agent relevant du grade de brigadier- chef principal et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'annuler la délibération N° 0118-2020 du 3 novembre 2020 « Police Municipale accord de mutualisation du service entre communes », ceci, pour régularisation de procédure et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- **ACCEPTE**, à l'unanimité, le projet de mutualiser des agents de différents services avec une commune voisine manquant de personnels. **CHARGE** Monsieur le Maire de signer pour les agents concernés, la convention de mise à disposition de personnels avec la commune de Moreilles et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- **RETIENT**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise SICOM pour un montant de 3 183,00 € HT soit 3 819,60 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier. Cela concerne le changement de la porte double vantaux du bâtiment du service technique situé place Clemenceau.
- **RETIENT**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise SICOM pour un montant de 15 326,40 € HT soit 18 391,68 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier. Cela concerne la réhabilitation de la toiture du bâtiment du service technique situé place Clemenceau.

- **RETIENT**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise SICOM, pour un montant de 25 418,00 € HT soit 30 501,60 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier. Cela concerne les travaux de réhabilitation d'une partie de la toiture salle omnisports, à savoir au-dessus du bar et du vestiaire.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la proposition de Maitrise d'Œuvre pour la réhabilitation du bâtiment parc Waldeck Rousseau et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la proposition d'avenant N°2 à la convention pour la mission d'assistance technique départementale en matière d'assainissement pour l'année 2021 pour un montant de 669,24 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.
- **ACCÉPTE**, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commande pour le balayage mécanique des voiries ; **APPROUVE** les termes de la convention constitutive de groupement de commande « balayage mécanique des voiries » ; **APPROUVE** le rôle de coordonnateur du groupement de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans le cadre de cette procédure et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.
- **ACCÉPTE**, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes de denrées alimentaires qui s'intitule « groupement de l'Herm », **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion au groupement de commandes de denrées alimentaires et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la fiche d'intention et tout document en lien avec ce dossier.
- **RETIENT**, à l'unanimité, le programme de réfection des voiries communales (groupement de commande) pour l'année 2021 : Route de la Réserve Naturelle Régionale ; les Petits Relais ; La Pire Claire et Chemin des Fours à Chaux.
1^{ère} tranche optionnelle : Cour d'école Jean Macé site maternelle et 2^{ème} tranche optionnelle : Impasse du Puits Chioux et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

(Départ d'une Conseillère Municipale qui donne pouvoir à M. Bernard LANDAIS).

➤ **RETIENT** le devis de l'entreprise TRAIT D'UNION, pour un montant de 193,80 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier. Cela concerne la destruction des documents d'archives suite à l'intervention, en Mairie, d'un agent archiviste de la Maison des Communes qui a réalisé cette mission.

➤ **RETIENT** le devis de l'entreprise de maçonnerie Franck GAUBARD pour un montant de 26 160,18 € HT soit 31 392,22 € TTC pour les travaux de réfection de toiture de l'église Saint Hilaire et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

● **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL : DÉFAVORABLE** envers le service de Mme la Directrice Académique de l'Éducation Nationale du département de la Vendée, qui projette le gel d'un poste d'enseignant à l'école publique Jean Macé.

● **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL** : suite au différent entre l'association de la Pétanque et la future Amicale de Pétanque, le Conseil Municipal maintien sa proposition initialement évoquée.

● **DIA/DPU** présentées : 07/2021 : 7 rue du Puyravault, 08/2021 : 6 rue François Mitterrand, 09/2021 : rue du Huit Mai.

➤ Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 4 mai 2021 à 20h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h10.

Affiché le 20 avril 2021.

Le Maire,

Bernard LANDAIS.

